

CERTIFICAT

BLOCS BAIES PVC

Décision d'admission n° 74-45-17 du 22 août 2005
Décision de reconduction n° 211-45-17 du 16 mars 2009

Cette décision annule et remplace la décision n° 74-45-17 du 22 août 2005

La société **ROCHE FRANCE**
ZI CHEF DE BAIE – RUE DE QUEBEC
FR-17000 LA ROCHELLE

Usine de **ROCHE PVC – FR-17000 LA ROCHELLE**

est autorisée à apposer les marques NF, CERTIFIE CSTB CERTIFIED en application des règles générales des marques NF, CERTIFIE CSTB CERTIFIED et des règles de certification NF220/EP5. Cette décision atteste que les produits ci-après sont certifiés, après évaluation conformément à ces référentiels. La gamme des produits figure en annexe.

BLOCS BAIES AVEC COFFRE DE VOLET ROULANT

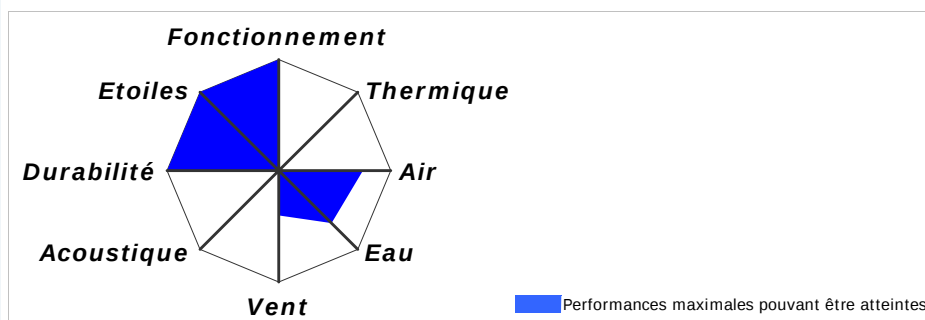
LUCOBAY ESTHÉA – BLOC CLASSIC



Par mandatement d'AFNOR Certification et pour le CSTB

(Signature)
La Direction Technique
Hervé BERRIER

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



Classement ★ du bloc-baie (en fonction de A*E*V* et *VEMCROS*) :

★★	A*3 E*6A V*A2	E*2 ou E*3 M*1
★★★	A*3 E*6A V*A2	E*2 M*2 ou M
★★★★	A*3 E*6A V*A2	E*3 M*2 ou M

Les blocs-baies bénéficiant du présent certificat doivent comporter sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués.

Les blocs-baies certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Ce certificat comporte 4 pages.

Correspondant :

Laurent DOFFIN

laurent.doffin@cstb.fr

Tél. : 01 64 68 85 20

Fax : 01 64 68 85 36

Sauf retrait, suspension ou modification, le droit d'usage de ce certificat est reconduit tous les 15 mois.

La liste des certificats est tenue à jour au CSTB et disponible sur le site internet www.cstb.fr.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso l'Avis Technique correspondant.

cofrac



CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX. (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de blocs baies certifiés et leurs classements.

Seuls les blocs-baies conformes à la description et constitués de fenêtres et portes-fenêtres de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-après doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 45 - 17

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

• FENETRES ET PORTES-FENETRES

Les types et dimensions des fenêtres et portes-fenêtres utilisées dans les blocs-baies sont prévus dans le certificat NF « Menuiseries PVC » associée à la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED n° **4071-45-43**.

• COFFRES

BUBENDORFF Bloc Classic

Les coffres en PVC doivent être conformes à ceux définis dans l'Avis Technique de référence.

Les types et dimensions des fermetures utilisées dans les blocs-baies sont prévus dans le certificat NF « Fermetures » n° **276-251-01**

• VITRAGES ISOLANTS CERTIFIES

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

• QUINCAILLERIE

- Crémones : FERCO,
- Organes de rotation : SFS intec,
- Sabot de soutien : blocs baies pour lesquelles la largeur du vantail est supérieur à 0,80m.

• RENFORTS

- Menuiserie : selon les dispositions prévues par le fabricant.
- Coffre : renfort en sous-face selon les dispositions prévues par le fabricant.

2. MARQUE NF

Les caractéristiques sont certifiées pour des blocs-baies utilisés en neuf ou en réhabilitation. Elles ne valent que pour des blocs-baies posés en tableau, en applique ou en feuillure intérieure.

• MENUISERIES

Les menuiseries sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD P20-201 « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fenêtres en fonction de leur exposition », dans la limite des niveaux de classement certifiés.

• FERMETURES

Les fermetures sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD P25-202 (DTU34-2) « Mémento pour les maîtres d'œuvre – Choix des fermetures pour baies équipées de fenêtres en fonction de leur exposition au vent », dans la limite des niveaux de classement certifiés. Les niveaux des classes des fermetures utilisées dans les blocs-baies sont fonction de leur configuration et des dimensions. Ils sont définis et prévus par la certification NF « Fermetures ».

Décision de reconduction n° 211-45-17 du 16 mars 2009
page 4

Les caractéristiques sont certifiées pour des menuiseries de dimensions :

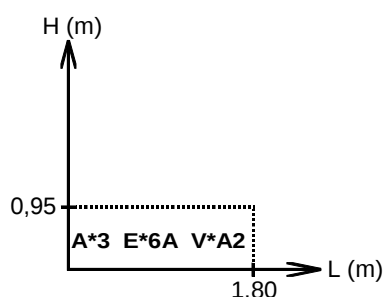
- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

**DIMENSIONS MAXIMALES (HORS COFFRE) DES BLOCS-BAIES CERTIFIÉES
POUR UN CLASSEMENT**

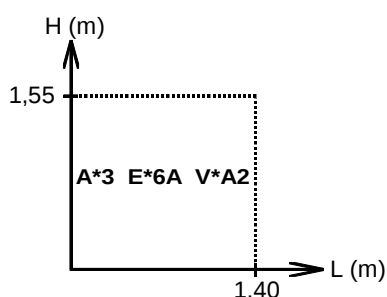
A*3 E*6A V*A2

à 1 vantail

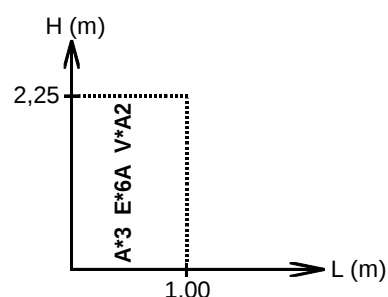
à soufflet



oscillo-battant

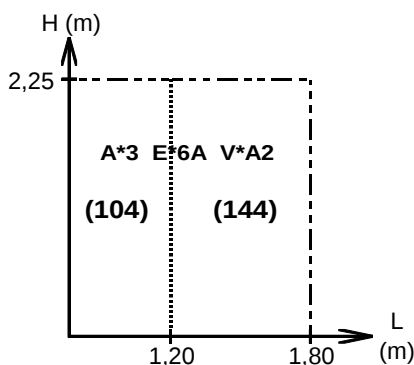


à la française ou oscillo-battant



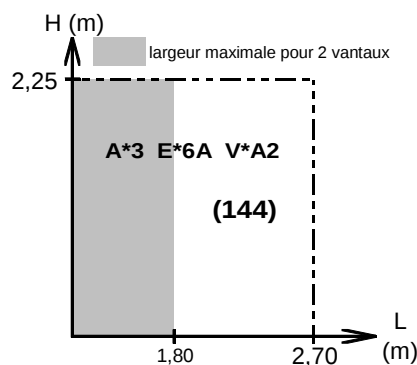
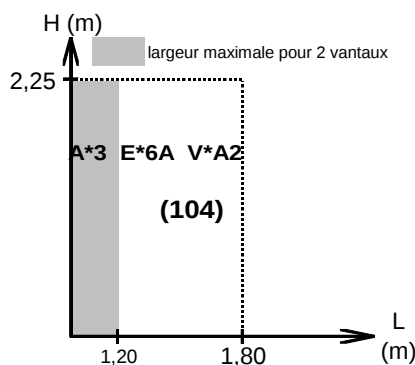
à 2 vantaux

à la française ou oscillo-battants



à 3 vantaux

à la française ou oscillo-battants



Les valeurs entre parenthèses correspondent à la largeur minimale du battement (mm)